

AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

----- DÉCISION DU PRÉSIDENT -----

Décision n° 2024-P-12

22 mars 2024

Modification de la décision n°2024-C-10 du 4 mars 2024
relative à l'institution d'une commission consultative

LE PRÉSIDENT

Vu le Code monétaire et financier, notamment l'article L. 612-14-I ;

Vu la décision n°2024-C-10 du 4 mars 2024 instituant une commission consultative ;

Vu la décision n° 2021-C-16 du 4 juin 2021 portant délégation de compétences du Collège de supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à son Président,

DÉCIDE

Article 1^{er} : L'annexe 2 de la décision n°2024-C-10 du 4 mars 2024 instituant une commission consultative est remplacée par l'annexe jointe à la présente décision.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Registre officiel de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le Président,

François VILLEROY de GALHAU

Membres de la Commission consultative Affaires prudentielles

**Personnes physiques désignées au sein de personnes
soumises au contrôle de l'ACPR - secteur de l'assurance**

Monsieur Charly FOUCAULT
Directeur des comptabilités et de l'administration générale- PRO-BTP

Monsieur Maxime LABROSSE
Directeur Reporting et Actuariat Financiers - AXA France

Madame Maud PETIT
Directeur général - COVEA